



ASSEMBLÉE NATIONALE

TROISIÈME SESSION

TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

Le jeudi 17 mars 1994

Vol. 33 — No 1

Président: M. Jean-Pierre Saintonge

QUÉBEC

328.714

'02

Q3

1994

1

ex. 3

QL

Rechn

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

115 \$ débats de la Chambre — 10 \$ Index
325 \$ débats des commissions parlementaires
105 \$ commission de l'aménagement et des équipements
75 \$ commission du budget et de l'administration
70 \$ commission des institutions
65 \$ commission des affaires sociales
60 \$ commission de l'économie et du travail
40 \$ commission de l'éducation
35 \$ commission de la culture
20 \$ commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation
5 \$ commission de l'Assemblée nationale

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
5, Place Québec, bureau 195
Québec, (Qc)
G1R 5P3

téléphone: 418-643-2754
télécopieur: 418-528-0381

Courrier de deuxième classe; numéro d'enregistrement: 1762

**Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102**

Débats de l'Assemblée nationale

Le jeudi 17 mars 1994

Table des matières

Allocution d'ouverture Le Lieutenant-gouverneur	1
Discours d'ouverture M. Daniel Johnson	3
Ajournement	10
Annexes Membres du Conseil des ministres Membres de l'Assemblée nationale du Québec	

Le jeudi 17 mars 1994

(Quatorze heures quatre minutes)

Le Président: Mmes et MM. les députés, nous allons nous recueillir quelques instants. Je vous remercie.

Mesdames, messieurs, nous allons suspendre nos travaux pendant quelques instants. Je vous prie de bien vouloir demeurer à vos places jusqu'à l'entrée de Son Excellence le lieutenant-gouverneur.

(Suspension de la séance à 14 h 5)

(Reprise à 14 h 6)

Allocution d'ouverture

Le Lieutenant-gouverneur

Le Lieutenant-gouverneur: Veuillez vous asseoir, s'il vous plaît. M. le Président de l'Assemblée nationale, M. le premier ministre du Québec, M. le chef de l'Opposition officielle, Mmes et MM. les ministres, Mmes et MM. les députés, vous êtes réunis aujourd'hui pour entreprendre les travaux de la troisième session de la Trente-quatrième Législature.

Vous serez invités à poursuivre le travail amorcé au cours de la précédente session en continuant d'apporter votre indispensable contribution au développement économique, culturel et social du Québec, ainsi qu'au mieux-être des Québécois et des Québécoises.

Je me permets de souhaiter la bienvenue aux nouveaux députés de cette Assemblée et de les assurer de tout l'appui et de la collaboration que vous saurez leur apporter dans l'exercice de leurs nouvelles fonctions.

Les divers projets de loi qui vous seront soumis au cours de cette session vous amèneront à poser des gestes concrets dans des dossiers d'une importance vitale pour le Québec, tels la relance de l'économie et de l'emploi, le réalignement de l'appareil gouvernemental et les finances publiques, la lutte à la contrebande du tabac et autres grands dossiers.

Je m'en voudrais de ne pas souligner tout particulièrement l'Année internationale de la famille décrétée par l'Organisation des Nations unies et dans laquelle nous sommes déjà engagés. Cela me fournit l'occasion de vous rappeler l'importance de cette cellule de base de toutes les sociétés et de souligner le grand intérêt que porte le gouvernement du Québec à cette institution.

Le plan de relance gouvernemental. Le gouvernement rendait public, le 30 novembre dernier, un vaste plan d'action visant à soutenir l'économie et à relancer l'emploi. Ce plan, comportant 41 mesures, favorisera notamment le relèvement de l'employabilité, l'entrepreneuriat et l'innovation technologique.

En ce qui a trait aux aspects législatifs de ce plan d'action, votre Assemblée sera sous peu saisie d'un projet de loi créant la Société d'investissement au commerce international, une filiale de la Société de développement industriel, qui se spécialisera dans le capital de risque destiné aux entreprises et aux consortiums d'exportation. Cela renforcera la présence des entreprises québécoises sur les marchés extérieurs.

(14 h 10)

Des modifications visant à préciser et à élargir les pouvoirs des municipalités et des municipalités régionales de comté en matière de développement économique seront bientôt soumises à l'Assemblée nationale. En plus de donner des bases juridiques plus conformes à leur action, cette loi facilitera leur implication dans le cadre du plan d'action sur l'économie et sur l'emploi.

Dans le secteur du soutien à l'économie, notre Assemblée sera appelée à poursuivre l'étude des trois projets de loi suivants: la Loi modifiant la Loi sur les coopératives, la Loi modifiant la Loi favorisant l'augmentation du capital des petites et moyennes entreprises ainsi que la Loi concernant certains règlements pris en application de la Loi sur les sociétés de placements dans l'entreprise québécoise.

La réorganisation gouvernementale. Le gouvernement a révisé sa structure gouvernementale en janvier dernier en réduisant à 21 le nombre de ses ministres. Cette révision s'inscrit dans une démarche visant une plus grande efficacité de l'État et dans une optique de modernisation de l'administration publique dans laquelle d'autres pays industrialisés sont aussi engagés, tels les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France et l'Australie. Cette nouvelle organisation reflète la volonté du gouvernement d'améliorer la compétitivité économique du Québec et la relance de l'emploi.

Dans sa réflexion sur l'aménagement de l'organisation gouvernementale, le gouvernement s'est appuyé sur les cinq principes directeurs suivants: favoriser un meilleur accès des citoyens aux services gouvernementaux en créant des guichets uniques; réduire les duplications et les chevauchements entre les ministères; améliorer l'efficacité dans la prise de décisions; renforcer et développer la concertation ainsi que la cohérence interministérielles, et enfin, favoriser le partage des services de soutien administratif afin de réduire les coûts de gestion. Ainsi, les missions des communications, de la francophonie, de la faune, des sports et des loisirs, des forêts et des approvisionnements et services ont été regroupées dans d'autres ministères afin d'améliorer la cohérence des actions gouvernementales.

Dans la foulée du plan de relance économique déposé et rendu public en novembre dernier, le gouvernement a regroupé, au sein d'un même ministère à vocation économique, les programmes de développement scientifique, le soutien à des centres de recherche appliquée et le

Conseil de la science et de la technologie. Ainsi, le ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie s'emploie à développer la recherche appliquée dans le domaine des nouvelles et hautes technologies pour permettre aux entreprises québécoises d'affronter la compétition internationale et d'augmenter l'exportation des biens et services québécois.

De plus, le gouvernement déposera un projet de loi visant à créer une société du tourisme, afin de développer davantage les activités touristiques dans toutes les régions du Québec et d'augmenter notre part du marché dans cette importante industrie en impliquant davantage tous les intervenants dans ce domaine.

Par cette volonté gouvernementale de renforcer la mission économique de certains ministères, la création du ministère de l'Emploi permet d'actualiser l'émergence de contrats de partenariat et de susciter chez les partenaires socio-économiques le souci de développer les compétences professionnelles des salariés. Cette augmentation des compétences professionnelles est un gage de maintien et de création d'emplois au sein des entreprises québécoises.

Le ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles va accentuer l'orientation économique et commerciale des délégations et bureaux du Québec à l'étranger par la recherche de marchés pour les produits et services québécois, et projeter une image de terre d'accueil et de milieu stimulant au plan socio-économique pour l'immigration et les investisseurs.

Cette réorganisation gouvernementale ne remet pas en cause le service et les programmes dispensés à la population. Tout au contraire, elle permet une amélioration de la qualité des services en éliminant les duplications et les chevauchements administratifs.

L'implantation de cette structure permet au gouvernement de réduire ses dépenses d'opération de 30 000 000 \$ à 35 000 000 \$ par année d'ici deux à trois ans, après la résorption des personnels en surplus dans les secteurs administratifs des ministères fusionnés.

Afin de donner suite à la réorganisation gouvernementale, divers projets de loi vous seront soumis. Un projet de loi sur les services gouvernementaux sera déposé dans le cadre de la fusion du ministère des Approvisionnement et Services et du ministère des Communications. Vous aurez aussi à analyser un projet de loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Environnement afin d'y intégrer le secteur de la faune.

Dans cette même perspective, un projet de loi sur le ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles sera aussi soumis à votre Assemblée. Il en sera de même du projet de loi sur le ministère de l'Emploi et de celui modifiant la Loi sur le ministère de la Culture. Vous étudierez aussi un projet de loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, afin de consacrer l'intégration du domaine de la science, ainsi qu'un projet de loi sur le ministère des Ressources naturelles.

Le plan de lutte pour enrayer le commerce illégal du tabac. Le gouvernement a annoncé tout récemment, de concert avec le gouvernement fédéral, un plan d'action vigoureux et équilibré afin d'enrayer le commerce illégal du tabac. Des gestes concrets ont donc été posés, contribuant, notamment, à contrôler ces activités illégales et à revitaliser de nombreux commerces opérant légalement partout au Québec.

In addition to reducing tobacco taxes, the Government has undertaken to implement a number of measures that will promote public health, especially in order to protect young people from the harmful effects of smoking.

Non seulement cette Assemblée poursuivra-t-elle l'étude de la Loi modifiant la Loi concernant l'impôt sur le tabac, qui contient des dispositions propres à maintenir l'effet dissuasif en imposant des amendes et des pénalités plus sévères dans ce domaine, mais, en plus, cette Assemblée sera invitée à étudier un projet de loi sur la protection des jeunes à l'égard de l'usage du tabac. Ce projet vise à protéger les personnes mineures en limitant leur accès au tabac, à interdire la vente du tabac aux jeunes et la présence de distributeurs automatiques dans les lieux auxquels les jeunes ont accès.

Vous aurez aussi à vous pencher sur les modifications qui seront proposées à la Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics. Ces modifications visent à renforcer les applications de cette loi dans certains lieux, visant aussi les amendes ainsi que les mécanismes d'inspection.

En continuité avec vos travaux de la précédente session, vous poursuivrez l'étude d'un certain nombre de projets de loi qui ont déjà été soumis et pour lesquels certaines étapes devront être complétées avant leur adoption.

C'est le cas du projet de loi 116, relatif au Code du travail, qui vise à élargir la durée des conventions collectives, à établir de nouvelles règles relatives au maraudage et à alléger certaines procédures administratives.

Votre Assemblée poursuivra ses travaux sur le projet de loi 125, relatif à l'assurance-maladie et à la Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec, afin d'apporter, pour l'assurance-maladie, diverses modifications législatives liées à l'application des mesures de réduction des dépenses gouvernementales, et, pour la Régie, diverses modifications de nature administrative.

Le projet de loi modifiant la loi sur les conservatoires, qui vise à réviser leur mission et leur statut, devra compléter son cheminement législatif. Dans la poursuite de ses travaux, votre Assemblée analysera le projet de loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement relativement à la refonte du Règlement sur les déchets solides et à l'application des mesures prévues au Protocole national sur l'emballage.

Vous serez aussi invités à poursuivre l'étude du projet de loi 126 modifiant le Code de la sécurité routière.

D'autres projets seront déposés devant cette Assemblée d'ici la fin de la présente session. Au nombre de ceux-ci, on retrouve un projet de loi concernant certains régimes de retraite des secteurs public et parapublic. Vous seront également soumis un projet de loi modifiant le Code de procédure civile et un autre projet de loi concernant la Loi sur les normes du travail. Des modifications législatives seront apportées à la Loi sur la fiscalité municipale et à la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières, de même qu'à la Loi sur les cités et villes et au Code municipal du Québec.

Par ailleurs, votre Assemblée sera invitée à étudier diverses mesures d'harmonisation de la Loi sur les impôts et de la Loi sur la taxe de vente du Québec aux projets de loi fédéraux C-92 et C-112.

Vous sera aussi soumis un projet de loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, et ce, afin de corriger certains aspects techniques de la loi et afin de mieux protéger les activités accumulées et d'améliorer la surveillance des régimes de retraite.

(14 h 20)

Votre Assemblée étudiera aussi, en matière de finances, un projet de loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux.

A bill to extend the application of the Act respecting health services and social services to the Inuit population will also be brought before the National Assembly.

Enfin, un projet de loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse, modifications découlant des travaux du comité spécial chargé d'évaluer la loi actuelle, vous sera soumis dans le cadre de cette session.

Au terme de cette présentation d'un menu législatif auquel vous consacrez de nombreuses heures, je vous souhaite des débats empreints de générosité, de rigueur et de tolérance. C'est ce que tous les Québécois et toutes les Québécoises, à mon avis, attendent de vous dans ce rôle particulièrement exigeant qui vous a été confié.

Je prie la divine providence de bénir vos travaux. Merci.

Le Président: MM. les députés, nous allons suspendre nos travaux pendant quelques instants.

Je vous invite à demeurer à vos places jusqu'à la reprise de la séance.

(Suspension de la séance à 14 h 22)

(Reprise à 14 h 23)

Le Président: Alors, Mmes et MM. les députés, veuillez prendre place. Veuillez vous asseoir.

J'invite maintenant M. le premier ministre à prononcer le discours d'ouverture de cette troisième session de la Trente-quatrième Législature. M. le premier ministre.

Discours d'ouverture

M. Daniel Johnson

M. Johnson: M. le Président, nous procédons aujourd'hui à l'ouverture de ce qui, de toute évidence, sera la dernière session de cette Législature. C'est en cette fête de la Saint-Patrick, à l'occasion de laquelle il y a souvent des changements climatiques, mais que nous remplaçons aujourd'hui par des changements de climat de l'Assemblée nationale.

So, of course, on the St. Patrick's Day, I extend all my warmest wishes to all those who have a drop of Irish blood; and there are many, despite all our family names peppered throughout this Assembly. As I said, on this St. Patrick's Day, with the luck of the Irish that saw us today not with a snowstorm but with an inaugural speech, we open what will be this last session of the 34th Parliament.

Cette session, de toute évidence, ne s'étendra véritablement pas au-delà de la fête nationale. Elle sera donc passablement brève, mais il n'appartient qu'à nous de la rendre productive.

Nous avons, pour les prochains mois, des défis réels, tous, à relever ensemble. Le défi de redonner aux Québécois le goût d'agir et l'occasion de travailler. Nous avons à augmenter le rythme d'activité de notre société. Nous avons, dans les mois qui viennent, à saisir toutes les occasions que la reprise peut nous offrir de construire encore plus rapidement et solidement notre société.

J'ai l'occasion aujourd'hui de décrire l'action que le gouvernement envisage, que votre gouvernement envisage dans ces prochains mois.

De nombreux défis qu'on pourrait qualifier de gigantesques s'offrent à nous. Nous avons toujours ce défi d'améliorer la qualité de nos institutions, de faire en sorte que les services demeurent disponibles, accessibles, d'assurer à toutes les familles québécoises, à tous les Québécois et les Québécoises un niveau de vie incomparable. Mais la grandeur des défis exige de nous que nous déployions des efforts de créativité et d'initiative sans précédent.

Le dynamisme économique que nous souhaitons est le seul gage de la pérennité des services que nous nous sommes donnés au fil des générations. L'éducation, la santé, notre capacité d'assurer notre développement culturel, nos possibilités de respecter notre environnement tout en nous développant sont autant de défis réels que nous ne pouvons relever qu'à la source de notre capacité à nous développer au point de vue économique, cette capacité qui repose en partie sur la capacité du gouvernement d'être attentif aux besoins de tous nos concitoyens et nos concitoyennes. Non seulement cette capacité d'écoute mais surtout cette capacité d'action détermineront nos succès. Nous aurons, dans cette écoute et cette attention à l'action, à concentrer toutes nos énergies vers l'emploi, la création d'emplois, le maintien de l'emploi de même que sur tous les leviers

qui peuvent permettre cette création, ce maintien et ce soutien de l'emploi au Québec.

Pourquoi l'emploi? Parce que c'est un signe fondamental du respect que nous avons pour nos concitoyens et concitoyennes, parce que c'est par l'emploi et le travail qu'on a un avenir; c'est par l'emploi et le travail qu'on peut faire des projets, entreprendre, partout au Québec; c'est par l'emploi et le travail qu'on peut fonder un foyer; c'est grâce au travail qu'on peut continuer à bâtir ce patrimoine commun dont nous avons hérité; c'est par le travail que nous pouvons, de nos propres mains, prendre le relais des générations et préparer l'avenir de ceux qui nous suivent; c'est par le travail que nous pouvons tous, individuellement, retrouver la fierté et la dignité.

Mais c'est également, collectivement, notre sécurité que nous assurons par l'emploi, notre sécurité par la cohésion que le travail détermine; notre sécurité par notre capacité de maintenir et d'améliorer nos régimes de services publics et notre qualité de vie. Mais c'est également surtout en donnant de l'espoir, en ouvrant la porte de l'avenir à ces jeunes qui sont dans nos écoles, nos collèges, nos universités et qui ne nous pardonneraient jamais de ne pas leur réserver un meilleur avenir et des perspectives d'emploi. C'est la seule façon de contrer le désespoir que nous aurions à confronter alors que des jeunes pourraient désertir cette société et même en rejeter toutes les obligations et les responsabilités sociales et individuelles. Le gouvernement soutiendra donc tous les groupes qui sont voués à la recherche de l'emploi, qui veulent en créer, qui veulent en maintenir, en sécuriser, qui veulent ajouter de la valeur à l'activité humaine, qui veulent aider et soutenir nos concitoyens qui sont en transition vers l'emploi, qui ont besoin de formation, qui ont besoin d'être intégrés dans la trame du travail au Québec.
(14 h 30)

Ce souci est universel. On l'a vu à Détroit, il y a quelques jours à peine, alors que les grands pays du monde réitéraient cette volonté d'affronter ce problème du sous-emploi, de le régler d'une façon définitive, solide, crédible, réaliste, non pas par le recours à des gestes hypothétiques, mais véritablement par de l'action ferme et immédiate. Les Québécois et les citoyens attendent de leur gouvernement cette action ferme et réaliste. L'emploi est d'abord ce ciment de la cohésion sociale. Il nous permet de contrer les effets dévastateurs de la pauvreté. Il permet l'enrichissement collectif. Il permet à nos jeunes de donner leur pleine mesure dans notre société. Il permet une meilleure distribution de notre richesse et assure une plus grande justice sociale. C'est donner la chance à tout le monde que de susciter la création et le maintien de l'emploi chez tous nos concitoyens.

C'est d'ailleurs dans ce sens que j'ai fait un appel, en fin de semaine, à tous ces groupes qui se soucient de l'emploi chez leurs concitoyens. Ces syndicats, ces groupes de pression, ces gens voués à une clientèle, ceux qui, dans tous nos milieux, veulent assurer la prise

en main de leur avenir par nos concitoyens et concitoyennes auront, je le répète, une oreille attentive et un partenaire actif dans ce gouvernement afin de régler les problèmes que nous connaissons tous.

Nous avons voulu, comme formation politique dont le gouvernement est issu, donner un signal très concret de cette volonté de nous attaquer au problème de l'emploi. Nous avons décidé et nous avons réitéré notre volonté de diminuer le chômage au Québec de 5 % dans les prochaines années.

Des voix: Bravo!

M. Johnson: Comme on le dit dans vos procès-verbaux, M. le Président, à l'Assemblée nationale, «un débat s'ensuivit». Je suis très heureux que nous ayons engagé le débat sur cet objectif, car cet objectif avait précisément pour but de mobiliser les Québécois, de leur faire prendre conscience que ce sont des gestes concrets pour atteindre des objectifs concrets qu'il nous faut comme société et que nous avons déjà réussi à relever des défis de cette ampleur. Nous ne nous sommes pas rendus où nous sommes comme société en nous donnant des objectifs trop bas et peu ambitieux. Au contraire, nous avons même réussi dans les années passées, de 1983 à 1988, à diminuer le taux de chômage du Québec de 4,5 %. Pourquoi ne pas tenter maintenant de faire un peu mieux? Tenter de faire moins, c'est abdiquer; tenter de faire moins, c'est oublier ceux qui ne travaillent pas. Viser moins que 5 %, c'est faire en sorte qu'on ne se soucie plus de ceux qui attendent l'espoir, qui examinent comment leur gouvernement veut susciter cette reprise économique, comment nous voulons nous employer, tous ensemble, à procurer des emplois à nos concitoyens.

Et il y a des stratégies que nous pouvons emprunter. Ce n'est pas une théorie, ce n'est pas une hypothèse, ce n'est pas le résultat d'un grand rêve ou d'un grand soir, c'est d'emprunter des stratégies bien définies qui nous permettront d'atteindre cet objectif. Et nous soumettons aux Québécois une stratégie en cinq points. D'abord, accélérer les moteurs de l'économie; deuxièmement, transformer notre gouvernement; troisièmement, accorder notre appui à des secteurs en émergence qui créeront beaucoup d'emplois dans les années qui viennent; quatrièmement, nous soucier de façon très précise du développement économique des régions par des politiques calquées sur les besoins des régions; et, finalement et surtout, en nous concentrant davantage sur notre main-d'oeuvre, sur le capital humain, sur nos ressources humaines au Québec.

D'abord, les moteurs de l'économie. Heureusement, la reprise est à nos portes. Nous en sommes tous extrêmement heureux. Depuis six mois, 66 000 Québécois de plus ont trouvé du travail. Depuis deux mois, près de 40 000 d'entre eux ont trouvé du travail. Les exportations ont augmenté de plus de 20 % par rapport à l'an dernier. Les conditions de taux d'intérêt extrêmement bas et d'une inflation encore plus basse réunissent

les conditions d'une reprise, insèrent quelque peu plus de certitude dans les décisions de tous ceux et celles qui, partout au Québec, envisagent l'avenir et veulent prendre des risques, et permettent donc, de façon plus sereine, d'affronter l'avenir.

D'abord, ce premier moteur de la consommation, nous l'avons dit, nous le répétons, c'est la certitude et la prévisibilité des conditions, la confiance en l'avenir, la stabilité qui est un facteur d'augmentation de la consommation. De notre côté, notre projet politique est un facteur de stabilité et de confiance, et c'est notamment de cette façon que nous pouvons, comme gouvernement, relancer la consommation. Nous pouvons également, par des politiques d'ouverture et d'intégration calme, sereine, d'immigrants, faire en sorte que la croissance démographique ne soit pas un rêve, mais une réalité qui, là aussi, permettra la relance de la consommation. Et, troisièmement, nous pouvons envisager dans les années qui viennent, dans la mesure où la reprise accélère, comme nos actions peuvent le permettre, distribuer aux consommateurs et aux contribuables une partie du dividende de cette croissance, afin, là aussi, de relancer la consommation.

Deuxième moteur, celui de l'investissement. Il est évident que, comme gouvernement, comme tous les gouvernements du monde occidental, maintenant, nous privilégions l'investissement par le secteur privé. Mais il est également évident que, là où ces investissements pourraient chanceler, comme ils l'ont fait partout au Canada depuis un an ou deux, le gouvernement a le devoir d'intervenir, afin de maintenir, soutenir et créer l'emploi. Et nous l'avons fait par différentes interventions, et nous aurons encore et toujours à le faire. Heureusement, les intentions d'investissement du secteur privé, à près de 20 % d'augmentation par rapport à l'année précédente, sont encore là un signe d'espoir et de confiance. Ce qui n'a pas empêché, de notre côté, afin de nous arrimer à ces intentions et de les susciter toujours davantage, de mettre de l'avant un plan de relance de l'économie, une quarantaine de mesures de 1 000 000 000 \$ pour 47 000 emplois, qui va dans le sens de la reprise, et de la relance et de la confiance du secteur privé dans l'économie québécoise.

De la même façon, nous avons, avec nos partenaires des municipalités et du gouvernement fédéral, assuré la mise en oeuvre de travaux d'infrastructures de plus de 1 500 000 000 \$ qui affecteront la vie de 20 000 travailleurs québécois. Nous avons, d'ailleurs — pensant, là aussi, à l'avenir — réservé une portion de ces investissements à un Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines, afin de toujours mieux rentabiliser ces investissements publics.

(14 h 40)

C'est en vertu de ce même critère de l'emploi d'abord et avant tout que nous avons récemment décidé d'accélérer les travaux d'infrastructures d'Hydro-Québec. Qu'il s'agisse de Sainte-Marguerite ou de la ligne entre Lévis et le poste des Cantons, des milliers d'emplois — 12 000 — et 1 700 000 000 \$ d'investissements sont au crédit des travailleurs québécois.

Le troisième moteur, celui de l'exportation, est également en voie d'accélération. Alors que les frontières partout dans le marché international s'effondrent, alors que nous avons été, comme Québécois, à l'avant-garde de la conclusion des traités de libre-échange avec les États-Unis et avec le Mexique, nous avons, de façon assez ironique, pratiqué le contraire du libre-échange avec nos voisins canadiens. Il est logique maintenant que nous fassions davantage, que nous reconnaissons que le plus gros marché d'exportation des produits québécois est cette entité qu'est le reste du Canada, et qu'en conséquence nous devons construire sur les succès récents des ententes que nous avons conclues avec le Nouveau-Brunswick et avec l'Ontario, afin de pouvoir, dans les semaines qui viennent, conclure avec l'ensemble de nos partenaires canadiens de toutes les provinces un accord qui couvrirait 11 activités différentes, un véritable libre-échange avec nos voisins canadiens.

Se sont ajoutées tout récemment, cette semaine, des annonces du ministre des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, visant à faire en sorte que cette capacité d'exporter qui est la marque de commerce des meilleures entreprises québécoises soit disponible et accessible à nos plus petites entreprises à la recherche de marchés étrangers.

Au-delà de ces moteurs de la création d'emplois et de l'économie, l'État lui-même est un acteur. Nous avons, dans cette obligation d'appuyer l'entreprise québécoise et la création d'emplois, à renouveler la façon dont le gouvernement s'acquitte de ses responsabilités. Le gouvernement est véritablement un partenaire, actif ou passif, de la création d'emplois. Soit qu'il soutienne de façon spécifique des initiatives d'entreprises québécoises, ou alors que, par son poids, par son silence, par son inaction dans d'autres cas, il vienne nuire à l'expansion des entreprises québécoises. Il s'agit donc de voir comment nous intervenons. Il s'agit de voir comment des irritants sont créés lorsque l'entreprise tente d'entreprendre, lorsque les créateurs d'emplois veulent créer des emplois. Qu'il s'agisse des entreprises, qu'il s'agisse de leurs projets, de création d'emplois, de services qui peuvent être rendus ici ou exportés sur d'autres marchés, il faut regarder à chaque fois la participation gouvernementale et évaluer l'aide ou la nuisance que le gouvernement peut représenter par son action ou son inaction.

C'est à ce titre, d'ailleurs, et afin de régler certains de ces problèmes que le gouvernement a demandé à un groupe de travail en matière de législation et de réglementation du revenu, à titre d'exemple, de restaurer l'équité fiscale, de diminuer les coûts pour le contribuable, de faire affaire avec le gouvernement à ce titre, et d'assurer une relation simple, rapide et respectueuse du contribuable à tout instant. De la même façon, nous devons assurer un dialogue constant non seulement comme employeur avec nos employés, mais de l'ensemble du secteur public avec tous ses clients, avec tous les contribuables, avec tous ces bénéficiaires de services gouvernementaux.

Nous avons également à examiner dans cette relation, je dirais, le libre-échange que les secteurs privé et public peuvent pratiquer. Dans de nombreux cas, seul l'État peut assurer des services publics, seul l'État peut redistribuer aux bénéficiaires que sont les contribuables le fruit de leur effort sous la forme des services dont ils ont besoin. Mais, d'autres fois, le secteur privé, par son expertise dans la livraison de certains services, est beaucoup plus efficace que nous pourrions l'être. Il faut, avec un regard neuf et l'esprit ouvert, examiner comment nos ressources peuvent être mieux utilisées en ayant recours, selon les besoins, au secteur privé ou au secteur public, pour assurer les services auxquels nos concitoyens ont droit et pour lesquels ils ont payé. À ce titre, qu'il s'agisse de l'impartition ou de la sous-traitance, nous devons être attentifs aux besoins autant des usagers que des fournisseurs, que des employés. Dans les exercices de privatisation, nous aurons là aussi à continuer ces démarches. Nous devons le faire en évaluant à chaque étape qui, du secteur public ou du secteur privé, peut mieux efficacement assurer la distribution d'un bien ou d'un service en évaluant l'opportunité, à chaque étape, pour le secteur public de maintenir sa présence dans des secteurs commerciaux.

Nous avons également, sous la présidence d'un de nos collègues, le député de Saint-Jean, mis sur pied un comité visant à, très rapidement, ces jours-ci, faire rapport au gouvernement sur les perspectives de déréglementation, de réduction de la paperasse et d'amélioration des rapports, encore une fois, entre le gouvernement et les citoyens.

Et nous avons, au titre des finances publiques, à réitérer notre détermination de respecter nos engagements de faire en sorte qu'il ne soit pas possible pour les générations qui nous suivent d'être alourdies, de voir leurs épaules alourdies du fardeau de l'endettement public. Il est évident que nous devons, afin de respecter ces engagements, faire en sorte que tous ceux qui doivent de l'impôt le paient, que nous avons à plus d'un titre la responsabilité de remettre de l'avant le caractère prioritaire, sinon sacré, des lois qui sont votées ici, à l'Assemblée nationale, que les moyens illégaux empruntés par certains doivent être contrés. Nous l'avons fait pour la contrebande et nous entendons le faire pour les autres mesures d'évasion fiscale que certains citoyens sans scrupules...

Des voix: Bravo!

M. Johnson: ...utilisent afin de se soustraire à leurs obligations, non seulement personnelles et individuelles mais collectives.

Comme gouvernement, nous pouvons également et devons soutenir la création d'emplois et le développement de secteurs qui, depuis quelques années, représentent une création d'emplois beaucoup plus réelle, rapide, que certains secteurs traditionnels, qu'il s'agisse du domaine des télécommunications où la très haute valeur ajoutée par cette activité aux emplois traditionnels nous

invite à appuyer de façon spécifique les initiatives des entreprises québécoises... Nous l'avons fait depuis de nombreuses années, à hauteur de plus de 120 000 000 \$, notamment par les interventions d'Innovatech et du Fonds de développement technologique dans ce qu'il est convenu d'appeler l'autoroute électronique, dans cette façon de nous inscrire, nous aussi, dans les échanges commerciaux internationaux, de nous y inscrire en Nord-Américains et de nous y inscrire en français. C'est autant avec la francophonie qu'avec nos voisins immédiats que nous avons à dresser un plan de bataille réel qui nous permette de participer pleinement à l'éclosion de cette nouvelle forme de création d'emplois, de cette nouvelle forme de communication en Amérique et dans le monde.

Dans le secteur de l'énergie, des nouvelles connaissances dans la protection de l'environnement, dans les façons de régler ou d'approcher les problèmes de conservation d'énergie, nous avons là aussi un rôle à jouer. Et c'est ainsi que nous devons très prochainement mettre à jour nos connaissances et nos plans de développement, nos façons de faire, nos politiques en matière de planification intégrée des ressources énergétiques. Un document sera déposé à cet effet très prochainement.

(14 h 50)

Dans toutes les régions du Québec, par ailleurs, le gouvernement a cette responsabilité première d'assurer le développement équilibré de tout le Québec. La clé de la sérénité et de la stabilité de notre société réside dans cette capacité de pouvoir donner à chaque citoyen et chaque citoyenne ce sentiment qu'il fait partie de la grande famille québécoise, où qu'il habite. C'est dans la poursuite de cet objectif que nous avons récemment mis sur pied une politique de développement régional qui vise, par la décentralisation, par la prise en main localement de certaines décisions, à faire en sorte que nos concitoyens et concitoyennes se retrouvent pleinement dans les initiatives gouvernementales, dans les projets régionaux et dans les initiatives locales.

Nous avons, par des structures extrêmement légères mais représentatives, comme les conseils régionaux de développement, mis à la disposition de toutes les régions du Québec plus de 300 000 000 \$ des fonds décentralisés de création d'emplois, tout récemment, qui représentent une façon concrète d'appuyer le développement des régions.

Nous aurons très bientôt l'occasion de négocier une nouvelle entente avec le gouvernement fédéral en matière de développement économique régional. À cette occasion, nous pourrions réaffirmer nos priorités et faire en sorte que le développement économique régional bénéficie de l'appui non seulement du gouvernement du Québec, mais également du gouvernement fédéral.

Nous pourrions soumettre très prochainement, également, le plan de développement de la voirie, du réseau routier, jusqu'à l'an 2000: là aussi un facteur important de développement pour l'ensemble des régions du Québec. Mais c'est surtout à l'endroit des Québécois

et des Québécoises que nous pouvons agir afin d'assurer le développement économique harmonieux le plus complet et le plus solide possible de l'ensemble du Québec. Ce capital humain, ce fondement même de la qualité de notre société, demande des interventions d'abord au niveau de l'éducation et de tous ces services que nous pouvons rendre à nos jeunes. Notre responsabilité à leur égard est d'abord de leur permettre de s'insérer dans la trame économique du Québec, de pouvoir réaliser tous leurs talents au service non seulement de leurs propres ambitions, mais de celles de tous ceux qui les entourent.

Si la famille a un rôle primordial en créant cette atmosphère dans laquelle l'éducation peut se dérouler, il revient à l'État, qui en a les moyens, d'assurer la formation et l'instruction de nos jeunes. Nous avons déjà mis sur pied et annoncé diverses mesures. Le ministre de l'Éducation, tout récemment, de même que sa prédécesseure, ont pu, à cet égard, annoncer des programmes visant à améliorer la formation des enseignants et des enseignantes, à faire en sorte que, dès 1995, nous pourrions introduire de meilleurs et plus efficaces programmes de français; que nous n'abandonnons pas et n'abandonnerons pas les investissements que nous avons consentis au titre de la réussite éducative; que nous aurons, pour refléter la démographie québécoise et les nouvelles valeurs, à instaurer des commissions scolaires linguistiques, suite au dépôt du rapport Kenniff; que nous nous attaquons, grâce à un groupe de gens reconnus dans leur domaine, à redéfinir le profil d'éducation aux niveaux primaire et secondaire, et que nous aurions toujours intérêt à concentrer notre attention sur la rationalisation et l'harmonisation de la formation professionnelle au secondaire et de la formation technique dans nos collèges, le tout en suscitant des partenariats toujours plus nombreux avec l'entreprise privée, terre d'accueil privilégiée de ces jeunes dans lesquels nous investissons tellement de nos ressources.

Au-delà de l'éducation, et en voyant ce que nous devons faire à plus long terme sur le marché du travail, les activités de formation doivent nous préoccuper au plus haut point. Nous avons déjà mis sur pied une formule efficace qui permet de rejoindre tous ceux et celles qui veulent se préoccuper de formation. La Société québécoise de développement de la main-d'œuvre, par le contenu qu'elle suggère de ses stages en entreprise, de stages de formation et de toute la participation du secteur privé et de toutes les institutions intéressées à la formation, est un exemple probant de ce que nous pouvons faire comme société en voulant régler de façon réelle, réaliste et rapide les problèmes auxquels nous sommes confrontés.

Par ailleurs, à ce titre, et avec le gouvernement fédéral, nous recherchons, à relativement court terme — je le signale — des progrès mesurables, car les chômeurs n'ont pas véritablement le temps d'attendre. Nous avons à poursuivre la constitution, d'abord, comme étape préalable, d'un guichet unique afin d'améliorer les services à nos concitoyens. Mais nous visons, comme gouvernement, la maîtrise d'oeuvre et continuerons à

viser la maîtrise d'oeuvre dans ce domaine important afin de faire en sorte que les outils qui sont destinés à ceux qui veulent du travail puissent être exercés et maniés par le gouvernement du Québec, comme il se doit, sur son territoire.

Des voix: Bravo!

M. Johnson: Mais tous nos efforts au titre de l'économie et de la création d'emplois ne prennent véritablement leur sens que lorsque nous voyons qu'il ne s'agit là que de nous donner, comme société, les ressources qui permettent de rencontrer les besoins de nos concitoyens et de nos concitoyennes. Si le travail est, pour chacun et chacune d'entre nous, une valeur — donc, un besoin que nous poursuivons — il n'en reste pas moins que c'est autour de valeurs beaucoup plus larges, beaucoup plus profondes qu'une société se définit, que sa qualité se voit, que sa solidité se constate.

Nous avons, comme gouvernement, cette obligation, ce devoir, cette responsabilité en cette Année internationale de la famille, comme à tous les ans, de nous pencher de façon plus précise sur les besoins de la famille québécoise, et, de façon plus large, sur les besoins de protection sociale de nos concitoyens.

Si nous avons, du point de vue fiscal et financier, réservé et ménagé une augmentation remarquable de notre soutien aux familles avec enfants au Québec depuis cinq ans, triplant le soutien financier disponible, il n'en reste pas moins que c'est encore de ce côté que nos actions doivent s'orienter, que les besoins les plus criants, parce que les bases mêmes du renouvellement de notre société en dépendent, que ces besoins se retrouvent encore auprès de la famille québécoise.

Nous aurons, dans les semaines et les mois qui viennent, à déposer notre politique des services à la petite enfance. Nous entendons, dans les semaines et les mois qui viennent, proposer et adopter des mesures qui permettent de réconcilier les responsabilités familiales et les exigences du marché du travail.

(15 heures)

Nous avons l'intention de mettre de l'avant des mesures concrètes qui permettent d'intégrer sur le marché du travail, avec tout le soutien que cela peut requérir, cette mère de famille, ce parent seul avec enfants, qui tente de contribuer de façon pleine et entière à cette double obligation de fonder et de soutenir la vie familiale et d'atteindre l'autonomie financière.

De la même façon, nous réviserons toutes les mesures touchant les services de garde et étendrons à tout le Québec des services de médiation familiale, autant d'initiatives qui font en sorte que la famille québécoise, malgré ses manifestations et son évolution, saura que son gouvernement la soutient dans son développement à travers les défis qui doivent, de façon nouvelle et plus exigeante, être relevés.

De la même façon et, je dirais, au même titre, il nous appartient de diminuer et même de contrer partout où nous pouvons le faire cet accroissement de la

violence faite aux jeunes, aux femmes et aux aînés. À travers ce diagnostic qui pourrait nous amener à nous attaquer à des causes, nous ne devons pas risquer d'oublier les victimes. On peut parler et nous devons recourir davantage à la prévention, mais nous devons également nous soucier de ceux qui sont affectés en toute première ligne. À cet égard, nous publierons tout prochainement une politique globale de lutte à la violence conjugale. Nous publierons également les conclusions et agirons rapidement à l'égard du rapport Jasmin sur les jeunes contrevenants. Nous donnerons des suites concrètes aux mesures de prévention de la criminalité, qui impliqueront, suite au rapport qui a été déposé, les municipalités de tout le Québec.

Les ministères de la Justice, de la Sécurité publique, de la Santé et des Services sociaux et de la Condition féminine seront appelés à mieux coordonner et coordonner davantage leurs actions dans ce domaine, qui visent à contrer la violence, dont les Québécois, les Québécoises, jeunes et vieux, sont victimes. Le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de la Justice donneront des suites concrètes à leur étude récente sur la violence faite aux femmes. Et nous devons continuer dans toutes nos actions à faire en sorte que l'isolement et l'esseulement des personnes âgées ne contribuent pas davantage à leur exclusion de notre société, et nous devons redoubler d'efforts afin de leur assurer, dans le calme et la sérénité, la présence de ceux qui les entourent.

Au titre des services de santé, nous avons à continuer à améliorer les conditions de santé des Québécois et des Québécoises. Et nous le ferons, et je le réitère, en recourant d'abord à une meilleure efficacité, à une meilleure productivité, à une meilleure organisation de la livraison, de la délivrance de ces soins auprès des clientèles, auprès des bénéficiaires. Et je réitère qu'à mon sens nous pouvons améliorer les conditions de santé des Québécois, nous pouvons maîtriser les coûts de la santé dont tous les gouvernements se soucient à juste titre dans les conditions économiques, financières et budgétaires que nous connaissons, que nous pouvons régler ces problèmes et assurer cet équilibre que nous recherchons bien avant de recourir à la désassurance ou à des tickets modérateurs ou orienteurs.

Je suis convaincu que c'est le souhait de l'ensemble de nos concitoyens, que c'est le souhait de l'ensemble des gestionnaires de la santé, que c'est le souhait de l'ensemble des employés, hommes et femmes, qui assurent les services sociaux et les services de santé de nos concitoyens. Ils savent qu'ils peuvent, à tous les niveaux, faire les efforts, assurer l'ouverture, démontrer la concertation et la collaboration qui permet, à des coûts déjà très élevés, de donner des services toujours de la meilleure qualité, sans mettre en péril de quelque façon que ce soit l'accessibilité ou le coût pour le bénéficiaire de ces services de santé. Nous avons, à ce titre — et c'est ce que nous attendons d'eux et d'elles — des démonstrations; nous attendons des démonstrations et des preuves, qui ne tarderont pas à venir, qu'on peut faire

plus avec moins, qu'on peut se concentrer sur les services plutôt que sur les structures et qu'on peut mettre le client, le bénéficiaire, le patient, le malade au centre de nos préoccupations.

À divers titres, d'autres ministères et d'autres activités gouvernementales feront également l'objet de notre attention, ici, à l'Assemblée nationale, ou seront l'objet de nos actions et mesures comme gouvernement. D'abord, dans le monde municipal, nous déposerons bientôt les politiques, les mesures et les orientations au titre des schémas d'aménagement des différentes municipalités du Québec. Nous devons nous assurer que les trames de développement urbain font l'objet, là aussi, d'une meilleure efficacité, d'une meilleure compréhension, donc d'une gestion intégrée des différents éléments qui doivent présider à un développement harmonieux de nos milieux de vie.

De la même façon, le gouvernement entend donner suite tout prochainement aux conclusions du groupe de travail sur Montréal et sa région. Il est également vrai que nous devons nous attarder au rôle de Québec comme capitale. J'ai toujours su, comme tous ceux qui, comme nous, travaillent dans cette capitale, y passent beaucoup de temps et, dans certains cas, y vivent, qu'il y a ici un potentiel bien au-delà de la mission administrative, en raison du niveau remarquable d'expertise, de formation, d'instruction qu'on y retrouve, et que les différentes avenues de développement peuvent être exploitées, notamment celles qui touchent à l'innovation, comme Innovatech Chaudière-Appalaches en fait foi, notamment au titre de la recherche et du développement, qui explique la troisième place qu'occupe la région de Québec à l'échelle canadienne au titre des activités de recherche et de développement, toutes proportions gardées et compte tenu de sa population. Il y a donc, pour Québec et sa région, des perspectives de développement qui tiennent tout autant à l'action que le gouvernement peut faire valoir pour consolider sa vocation, raffermir sa présence dans le centre même de la région de la capitale, qu'il y en a dans le soutien à des activités d'avenir. De la même façon, avec nos partenaires municipaux, nous pourrions conclure des ententes globales de développement culturel. C'est cette voie, sur de longues périodes, par des plans triennaux, que nous entendons désormais privilégier.

Au titre du soutien à la culture et aux activités culturelles, en raison, je dirais, des facteurs de cohésion, d'intégration, de véhicule de nos traditions, donc de notre identité que ces activités représentent, nous devons et entendons, dans les semaines et les mois qui viennent, concentrer davantage sur l'emploi, la formation, le perfectionnement de tous ceux et celles qui agissent dans les milieux artistique et culturel.

De la même façon, nous avons la responsabilité permanente de faire en sorte que nos concitoyens de langue anglaise, qui ont édifié avec nous le Québec que nous connaissons, sachent que leur présence ici est un actif, sachant que leurs institutions existent et seront protégées, soutenues et maintenues, que leur présence

nous permet à tous de mieux comprendre la variété qui nous entoure.

It is a fact that we are also responsible to make sure that, despite their small number, English-speaking Quebecers, who have built this society with all of us, feel that their institutions are duly protected, that their presence here is an asset and that they are treated as such.

(15 h 10)

Dans ce même souci de faire une place à tous les Québécois de quelque origine qu'ils soient, notre engagement à l'endroit des communautés culturelles est de faciliter leur intégration dans la société québécoise, dans le plein respect de la diversité que cela représente, mais avec l'engagement mutuel, réciproque, de contribuer ensemble à construire le Québec de demain.

Là aussi, ces Québécois de toutes origines représentent un actif et inscrivent le Québec résolument dans la trame du développement du monde international dans lequel nous sommes maintenant inscrits. Les premières nations, les autochtones sont aussi ces citoyens qui habitent le même territoire que nous. Nous partageons cet espace auquel nous sommes tous attachés, et nous avons la responsabilité, là aussi, d'assurer des relations harmonieuses avec les autochtones, qui sont constituées elles aussi — ces nations, ces bandes — de familles qui ont toutes les mêmes ambitions que les familles québécoises. Le développement de leurs talents, leur intégration dans leur milieu, le développement économique, la sécurité personnelle et les barrières contre la maladie, c'est à ces tâches que nous devons nous employer et regarder au-delà de l'événement, au-delà de l'anecdote, au-delà de la caricature. Il m'apparaît important que, sur ce territoire, nous réalisions que nous avons tous, comme êtres humains, les mêmes ambitions pour nous-mêmes et pour ceux qui nous suivent.

Et quoi de plus commun que cet environnement, ce patrimoine physique, géographique, que nous avons à protéger? Le Québec a souscrit, en 1992, aux conventions sur la diversité biologique et les changements climatiques. Nous sommes partie prenante à ces engagements universels, et nous aurons, afin de le manifester concrètement, à envisager la refonte de toute la réglementation qui vise la disposition et l'élimination des matières dommageables pour l'environnement, afin de moderniser et de rendre plus efficace le cadre qui doit présider à ces traitements importants des matières que le développement moderne nous impose.

Nous aurons également, dans les semaines qui viennent, à mettre de l'avant et mettre en vigueur un plan organisé de développement de la ressource forestière qui devra intégrer les volets de voirie forestière, de l'utilisation des pesticides, de la coupe du bois et du reboisement, de même que de l'accès à ces territoires et de la protection des espèces que l'on y retrouve.

L'agriculture retiendra également notre attention. Les changements profonds que les accords du GATT et les accords de libre-échange ont introduits demandent une attention particulière pour protéger ce facteur de

stabilité sociale que représentent la production agricole du Québec et tous ceux qui s'y adonnent. Le ministre de l'Agriculture annoncera bientôt la date des assises sur l'industrie bio-alimentaire, qui tiendra ses assises sous le thème de la conquête des marchés dans le nouveau contexte mondial.

Nous aurons également à déposer et à regarder ensemble la politique de développement durable dans le secteur bio-alimentaire, de même que nous devrons procéder à la révision du régime de fiscalité applicable aux établissements agricoles, compte tenu de la mesure que nous devons prendre des effets de la réforme de la fiscalité municipale.

M. le Président, je viens d'énoncer, dans ses grandes lignes, l'essentiel des intentions du gouvernement à l'occasion de cette reprise de cette troisième session de la Trente-quatrième Législature. Tous mes collègues de l'Assemblée ont des dossiers et des projets auxquels ils tiennent.

M. le Président, je veux vous assurer que le nouveau gouvernement fera preuve, au cours de la session, de rigueur, d'acharnement au travail, d'honnêteté, d'intégrité, tout ce que les citoyens sont en droit de s'attendre de tous ceux qui les représentent à l'Assemblée. S'il y a un fil conducteur dans ce programme, ce fil conducteur, M. le Président, c'est encore, je le répète, l'emploi. Nous voulons que cette société devienne l'une des plus solides du continent nord-américain. Nous voulons que le Québec devienne plus prospère, pour qu'il puisse assurer à tous les membres de la famille québécoise un avenir dans lequel chacun aura des chances de se réaliser. J'ai dit que nous avons besoin d'éducation, de formation, d'innovation, d'excellence pour relever les défis que nous pose un monde en constante évolution.

Je demande à mes compatriotes de regarder autour d'eux ce que les générations précédentes ont bâti, de voir comment ils peuvent être fiers de posséder des richesses dont certains pays ne soupçonnent même par l'existence. J'invite les Québécois et les Québécoises au dépassement, le dépassement qui permet à chacun et à chacune, dans son domaine, de mesurer sa liberté, son indépendance, et qui contribue aussi au dépassement du peuple que nous formons. Nous ne cherchons pas à faire croire à nos compatriotes que nos problèmes émanent d'ailleurs. Nous essayons seulement de les convaincre que les solutions sont chez nous, à notre portée. Nous ne tentons pas de faire croire qu'en dehors de la solidarité, de la mobilisation, de l'effort il existerait une solution miracle qui consisterait à changer radicalement notre statut social, économique et politique. Prétendre autrement, M. le Président, serait leurrer nos concitoyens.

Des Québécois se sont établis en notre soi, au fil des années, et ont formé peu à peu une société distincte, parce qu'elle est majoritairement francophone, mais différente aussi de beaucoup d'autres par sa persévérance dans sa culture et par sa tolérance dans la culture des autres. Cette société possède toutes les caractéristiques

fondamentales d'un État moderne, libre, démocratique, et aussi tous les outils pour le demeurer. Ce gouvernement est le seul au Canada et en Amérique du Nord qui soit élu par une majorité francophone et redevable devant elle. Nous sommes aussi, de ce fait, un pilier de la dualité linguistique, qui est une caractéristique fondamentale de la société canadienne. Cet état de fait confère au gouvernement et au premier ministre du Québec la responsabilité d'assurer la pérennité du Québec francophone.

L'histoire a, par ailleurs, amené les Québécois à devenir partenaires d'un ensemble encore plus large, qui est la fédération canadienne. Actuellement, cette fédération reconnaît au gouvernement du Québec l'exercice des principales responsabilités du développement de notre société. On confère, par ailleurs, au gouvernement du Canada, des pouvoirs qui sont, pour la plupart, assez logiquement exercés au niveau de la fédération. De toute évidence, il y a néanmoins, encore, des problèmes importants à régler dans la Constitution canadienne, et on peut prévoir qu'ils seront un jour réglés par la négociation. Un fait demeure: le gouvernement du Québec n'a pas signé cette Constitution après son rapatriement de 1981, car ce qui est arrivé en 1981 était inacceptable et ne devrait jamais se répéter. À l'époque, je m'étais levé dans cette même Chambre pour m'opposer aux modifications aux pouvoirs du Québec. Ma position n'a pas changé. Comme mes prédécesseurs, je n'ai pas l'intention d'apposer ma signature sur un document, la Constitution, et engager ainsi l'avenir de tous les Québécois et Québécoises sans que des modifications n'y soient apportées.

(15 h 20)

Cependant, l'expérience récente a démontré comment cet exercice pouvait être ardu et complexe. Avec le temps, les différentes raisons pour adapter le cadre constitutionnel à l'évolution du pays ou de ses parties deviendront de plus en plus évidentes pour nos partenaires. Le Québec sera prêt, lorsque le contexte politique canadien y sera propice et ouvert, à procéder à une modernisation de cette loi constitutive. Comme aujourd'hui, la démarche du Québec visera à lui assurer les pleins pouvoirs sur tout ce qui a trait, notamment, au développement de son identité, de sa langue, de sa culture et à la protection de son caractère distinct de même que les moyens d'assumer toutes ses responsabilités.

Aujourd'hui toutefois, les citoyens du Québec comme ceux du Canada estiment que leurs gouvernements doivent s'attaquer avec énergie au défi de l'emploi et à l'assainissement des dépenses publiques plutôt qu'au règlement des différends constitutionnels qu'il sera toujours temps de régler. Cela ne changera rien au fait que le Québec et le Canada se sont développés et ont prospéré dans le cadre constitutionnel actuel. L'exercice de la démocratie et le fondement de nos lois et des gouvernements au Canada sont certes définis par la Constitution, et c'est fondamental, mais le Canada est aussi une union économique et un univers de relations, d'interactions entre citoyens, États, entreprises et organismes de

toutes sortes. Et le gouvernement et moi-même nous emploierons à améliorer et à maintenir l'influence du Québec au Canada.

Mais, par son pouvoir de dépenser, le gouvernement fédéral s'est impliqué au fil des ans dans des domaines de la juridiction du Québec. Ces incursions ont introduit des chevauchements, duplications et dédoublements, qui, dans le contexte de l'endettement croissant, aggravent une situation budgétaire dont les principales victimes sont les contribuables de tout le pays. Ces incursions ne sont pas justifiables. Le dossier de la main-d'oeuvre en est un cas évident: nos gouvernements se tiraillent pendant que les chômeurs attendent. Le gouvernement fédéral ne peut opposer à la logique économique la résistance de ses fonctionnaires au transfert de programmes vers le Québec. Les manœuvres constitutionnelles n'ont pas réussi à remédier à cette situation.

À défaut, ou en attendant de modifier les dispositions constitutionnelles et jusqu'à ce que cela survienne, nous pouvons immédiatement nous entendre pour faire évoluer les pratiques dans plusieurs domaines. En matière de formation et de développement de la main-d'oeuvre, notamment, il existe un consensus indéniable au Québec sur le chemin à suivre. Avec ses partenaires, le gouvernement du Québec est convaincu qu'il est le mieux outillé pour offrir aux travailleurs un service efficace et productif répondant à ses ambitions économiques.

Dans la perspective de l'offensive pour l'emploi, nous chercherons à améliorer l'efficacité du fonctionnement de l'union économique et de la fédération canadienne. Nous pousserons encore plus loin l'intégration économique avec nos partenaires en faisant tomber une à une les barrières tarifaires, réglementaires ou de toute autre nature. Progressivement, nous éliminerons ainsi, de plus en plus complètement, les entraves à la liberté de circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux.

Quoi que l'on fasse, le Québec ne dérivera pas de son contexte historique, géographique et économique. Les voies de l'avenir passent par l'entente avec nos partenaires. La véritable indépendance, celle des citoyens, passe par l'emploi. Dans un monde d'interdépendance où le concept même d'État-Nation a perdu son caractère absolu, le Québec existe et côtoie d'autres États. Le Québec détient déjà la liberté, les pouvoirs et les moyens qui lui donnent une maîtrise sur son avenir et sur son développement.

Le gouvernement continuera d'agir pour un Québec qui sera fort du travail de ses citoyens et de ses citoyennes. Merci.

Des voix: Bravo!

Le Président: Alors, conformément aux dispositions du règlement, les travaux de l'Assemblée sont ajournés au mardi 22 mars prochain, à 14 heures.

(Fin de la séance à 15 h 27)

Membres du Conseil des ministres

M. Daniel Johnson	Premier ministre
M. Gaston Blackburn	Ministre délégué aux Transports et responsable de la Voirie
M. André Bourbeau	Ministre des Finances
M. Jacques Chagnon	Ministre de l'Éducation, ministre responsable de l'application des lois professionnelles et ministre responsable de la Charte de la langue française
M. Normand Cherry	Ministre des Transports
M. John Ciaccia	Ministre des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles
M. Georges Farrah	Ministre délégué à l'Industrie, au Commerce, à la Science et à la Technologie et responsable du Tourisme
Mme Liza Frulla	Ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Francophonie
Mme Monique Gagnon-Tremblay	Vice-première ministre, présidente du Conseil du trésor et ministre déléguée à l'Administration et à la Fonction publique
M. Jean Leclerc	Ministre délégué aux Services gouvernementaux et vice-président du Conseil du trésor
M. Roger Lefebvre	Ministre de la Justice, ministre délégué à la Réforme électorale et ministre responsable de la protection du consommateur
M. Serge Marcil	Ministre de l'Emploi
M. Robert Middlemiss	Ministre de la Sécurité publique
M. Pierre Paradis	Leader parlementaire du gouvernement et ministre de l'Environnement et de la Faune
M. Yvon Picotte	Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et ministre délégué aux Affaires régionales
Mme Lucienne Robillard	Ministre de la Santé et des Services sociaux et ministre responsable de la condition des aînés
M. Claude Ryan	Ministre des Affaires municipales et ministre responsable de l'Habitation
M. Christos Sirros	Ministre des Ressources naturelles et ministre délégué aux Affaires autochtones
M. Gérald Tremblay	Ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie
Mme Violette Trépanier	Ministre de la Sécurité du revenu et ministre déléguée à la Condition féminine et à la Famille
M. André Vallerand	Ministre du Revenu

17 mars 1994

Membres de l'Assemblée nationale du Québec

PRÉSIDENT : M. Jean-Pierre Saintonge
VICE-PRÉSIDENT : M. Michel Bissonnet
VICE-PRÉSIDENT : M. Michel Tremblay

Nom, prénoms	Affiliation politique	Profession ou métier	Circonscription électorale
Atkinson, Gordon	PE	Commentateur radiophonique	Notre-Dame-de-Grâce
Audet, Jean	PLQ	Administrateur	Beauce-Nord
Baril, Jacques	PQ	Agriculteur	Arthabaska
Beaudin, André	PLQ	Administrateur scolaire	Gaspé
Beaulne, François	PQ	Cons. financier et économique	Bertrand
Bégin, Louise	PLQ	Avocate	Bellechasse
Bélanger, Madeleine	PLQ	Femme d'affaires	Mégantic-Compton
Bélanger, Pierre	PQ	Avocat	Anjou
Benoit, Robert	PLQ	Courtier valeurs mobilières	Orford
Bergeron, Jean-Guy	PLQ	Retraité	Deux-Montagnes
Bertrand, Roger	PQ	Économiste et administrateur	Portneuf
Bissonnet, Michel	PLQ	Avocat	Jeanne-Mance
Blackburn, Gaston*	PLQ	Commerçant et homme d'aff.	Roberval
Blackburn, Jeanne L.	PQ	Administratrice	Chicoutimi
Blais, Yves	PQ	Administrateur	Masson
Bleau, Madeleine	PLQ	Femme au foyer	Groulx
Boisclair, André	PQ	Économiste	Gouin
Bordeleau, Yvan	PLQ	Psychologue industriel	Acadie
Boucher Bacon, Huguette	PLQ	Directrice de garderie	Bourget
Boulerice, André	PQ	Attaché d'administration	Sainte-Marie—Saint-Jacques
Bourassa, Robert	PLQ	Avocat et économiste	Saint-Laurent
Bourbeau, André*	PLQ	Notaire et homme d'affaires	Laporte
Bourdon, Michel	PQ	Syndicaliste	Pointe-aux-Trembles
Bradet, Daniel	PLQ	Enseignant	Charlevoix
Brassard, Jacques	PQ	Enseignant	Lac-Saint-Jean
Brodeur, Bernard	PLQ	Notaire	Shefford
Brouillette, Pierre A.	PLQ	Homme d'affaires	Champlain
Camden, Lewis	PLQ	Politologue	Lotbinière
Cameron, Neil	PE	Professeur, journaliste	Jacques-Cartier
Cardinal, Pierrette	PLQ	Secrétaire administrative	Châteauguay
Caron, Jocelyne	PQ	Professeure	Terrebonne
Carrier-Perreault, Denise	PQ	Cons. gestion des ress. hum.	Les Chutes-de-la-Chaudière
Chagnon, Jacques*	PLQ	Administrateur	Saint-Louis
Charbonneau, Michel	PLQ	Dir. du pers. et contrôleur	Saint-Jean
Chenail, André	PLQ	Jardinier maraîcher	Beauharnois-Huntingdon
Cherry, Normand*	PLQ	Président-directeur général	Sainte-Anne
Chevrette, Guy	PQ	Secrétaire général	Joliette
Ciaccia, John*	PLQ	Avocat	Mont-Royal
Claveau, Christian	PQ	Administrateur	Ungava
Cusano, William	PLQ	Administrateur scolaire	Viau
Després, Michel	PLQ	Administrateur	Limoulu
Dionne, France	PLQ	Secrétaire de direction	Kamouraska-Témiscouata
Doyon, Réjean	PLQ	Avocat	Louis-Hébert
Dufour, Francis	PQ	Technicien de laboratoire	Jonquière
Dupuis, Luce	Ind.	Sculpteure et professeure	Verchères

Nom, prénoms	Affiliation politique	Profession ou métier	Circonscription électorale
Dutil, Robert	PLQ	Administrateur	Beauce-Sud
Elkas, Sam L.	PLQ	Administrateur	Robert-Baldwin
Farrah, Georges*	PLQ	Administrateur	Îles-de-la-Madeleine
Filion, Jean	PQ	Fiscaliste	Montmorency
Forget, Paul-André	PLQ	Agriculteur	Prévost
Fradet, Benoît	PLQ	Technicien en génie civil	Vimont
Fruilla, Liza*	PLQ	Vice-présidente marketing	Marguerite-Bourgeoys
Gagnon-Tremblay, Monique*	PLQ	Notaire	Saint-François
Garon, Jean	PQ	Économiste et avocat	Lévis
Gautrin, Henri-François	PLQ	Physicien	Verdun
Gauvin, Réal	PLQ	Entrepreneur	Montmagny-L'Islet
Gendron, François	PQ	Enseignant	Abitibi-Ouest
Gobé, Jean-Claude	PLQ	Administrateur	LaFontaine
Godin, Gérald	PQ	Écrivain	Mercier
Hamel, André J.	PLQ	Administrateur	Sherbrooke
Harel, Louise	PQ	Avocate	Hochelaga-Maisonneuve
Holden, Richard B.	PQ	Avocat	Westmount
Houde, Albert	PLQ	Administrateur	Berthier
Hovington, Claire-Hélène	PLQ	Relationniste	Matane
Johnson, Daniel*	PLQ	Avocat	Vaudreuil
Jolivet, Jean-Pierre	PQ	Enseignant	Lavoielette
Joly, Jean A.	PLQ	Assureur-vie agréé	Fabre
Juneau, Carmen	PQ	Femme au foyer	Johnson
Kehoe, John J.	PLQ	Avocat	Chapleau
Khelfa, Albert	PLQ	Enseignant	Richelieu
Lafrance, Yvon	ADQ	Homme d'affaires	Iberville
Lafrenière, Réjean	PLQ	Homme d'affaires	Gatineau
Landry, Marcel	PQ	Sociologue	Bonaventure
Lazure, Denis	PQ	Médecin psychiatre	La Prairie
Leclerc, Jean*	PLQ	Administrateur	Taschereau
Lefebvre, Roger*	PLQ	Avocat	Frontenac
Lemieux, Jean-Guy	PLQ	Avocat	Vanier
Lemire, Yvon	PLQ	Homme d'affaires	Saint-Maurice
Léonard, Jacques	PQ	Comptable agréé	Labelle
LeSage, Robert	PLQ	Officier municipal	Hull
Libman, Robert	Ind.	Architecte	D'Arcy-McGee
Loiselle, Nicole	PLQ	Adjointe administrative	Saint-Henri
Maciocia, Cosmo	PLQ	Courtier d'assurances	Viger
MacMillan, Norman	PLQ	Homme d'affaires	Papineau
Maltais, Ghislain	PLQ	Courtier d'assurances	Saguenay
Marcil, Serge*	PLQ	Administrateur scolaire	Salaberry-Soulanges
Marois, Pauline	PQ	Administratrice	Taillon
Ménard, Serge	PQ	Avocat	Laval-des-Rapides
Messier, Charles	PLQ	Administrateur	Saint-Hyacinthe
Middlemiss, Robert*	PLQ	Ingénieur	Pontiac
Morin, Gérard R.	PQ	Inspecteur	Dubuc
Paradis, Henri	PLQ	Pharmacien	Matapédia
Paradis, Pierre*	PLQ	Avocat	Brome-Missisquoi
Parent, Marcel	PLQ	Administrateur	Sauvé
Parizeau, Jacques	PQ	Professeur	L'Assomption
Pelchat, Christiane	PLQ	Journaliste	Vachon
Perron, Denis	PQ	Opérateur de postes	Duplessis

Nom, prénoms	Affiliation politique	Profession ou métier	Circonscription électorale
Philibert, Paul	PLQ	Thanatologue	Trois-Rivières
Picotte, Yvon*	PLQ	Directeur d'école	Maskinongé
Poulin, Rémy	PLQ	Représentant promotionnel	Chauveau
Richard, Maurice	PLQ	Homme d'affaires	Nicolet-Yamaska
Rivard, Guy	PLQ	Médecin	Rosemont
Robic, Louise	PLQ	Administratrice	Bourassa
Robillard, Lucienne*	PLQ	Administratrice	Chambly
Ryan, Claude*	PLQ	Journaliste	Argenteuil
Saintonge, Jean-Pierre	PLQ	Avocat	La Pinière
St-Roch, Jean-Guy	Ind.	Administrateur	Drummond
Savoie, Raymond	PLQ	Notaire	Abitibi-Est
Sirros, Christos*	PLQ	Conseiller en orientation	Laurier
Thérien, Robert	PLQ	Professeur	Rousseau
Tremblay, Gérald*	PLQ	Avocat et gestionnaire	Outremont
Tremblay, Michel	PLQ	Administrateur	Rimouski
Trépanier, Violette*	PLQ	Enseignante	Dorion
Trudel, Rémy	PQ	Professeur et chercheur	Rouyn-Noranda—Témiscamingue
Vallerand, André*	PLQ	Économiste	Crémazie
Vallières, Yvon	PLQ	Professeur	Richmond
Vermette, Cécile	PQ	Infirmière	Marie-Victorin
Williams, Russell	PLQ	Directeur général	Nelligan

PLQ	: Parti libéral du Québec	(79)
PQ	: Parti québécois	(33)
PE	: Parti Égalité	(2)
ADQ	: Action démocratique du Québec	(1)
Ind.	: Indépendant	(3)

Vacants : Charlesbourg, Chomedey, Jean-Talon, La Peltrie,
Marquette, Mille-Îles, Rivière-du-Loup (7)

